

Académie de Créteil
Epreuves anticipées de français du baccalauréat (EAF)
Session 2015
Compte rendu à destination des professeurs

I-Mise en place de l'examen : les difficultés rencontrées

Différents types de difficultés techniques ont pu entraver la mise en place et le déroulement des épreuves pour cette session 2015. Elles nous ont conduit à adresser à Madame la Rectrice une note d'alerte et à demander que la collaboration avec le SIEC, en vue de la session 2016, soit améliorée sur certains points très précis (viviers ; communication ; calendrier ; gestion des moments de crise ; nombre de candidats et descriptifs par examinateur ; etc.). La discussion est en cours avec le SIEC.

Nous avons également adressé à Madame la Rectrice un bilan de session détaillé où nous n'avons pas manqué de souligner l'implication et la grande conscience professionnelle des professeurs cristoliens membres des jurys des trois académies franciliennes.

II-La correction des écrits et la passation des oraux : bilan et préconisations

A- Entente et Harmonisation : le pilotage pédagogique

Nous avons animé deux réunions d'entente en présence des modérateurs affectés sur les centres de l'académie de Créteil, le lundi 22 juin. Les modérateurs des séries générales ont été réunis le matin, ceux des séries technologiques l'après-midi. Ces réunions ont permis dans un premier temps de rappeler le cadre réglementaire de l'examen, ses principes déontologiques, ses données pratiques et de dialoguer sur les modalités d'évaluation tant pour l'écrit que pour l'oral. Dans un second temps, un travail sur des copies-tests a été le moyen d'affiner les critères d'évaluation et de notation, en lien avec le corrigé national. Comme chaque année, ces réunions ont été très fécondes mais elles gagneraient – le rapport de session 2014 le spécifiait déjà et certains comptes-rendus de modérateurs de cette année le confirment – à durer peut-être chacune une journée entière pour assurer une analyse plus fine des copies et une plus grande précision encore des consignes académiques.

Cette année, un travail régulier mené entre IA-IPR de Lettres de Créteil, Paris et Versailles a abouti à la rédaction d'une charte inter-académique, validée par les trois recteurs d'Ile-de-France et nommée « Charte des correcteurs et examinateurs pour l'évaluation de l'Epreuve Anticipée de Français – Académies de Créteil, Paris, Versailles » (<http://lettres.ac-creteil.fr/>). Une diffusion large en a été assurée à partir du mois d'avril : site du SIEC, sites académiques, transmission aux proviseurs des lycées publics et privés, chargés de relayer ce document auprès de tous les enseignants. Cette Charte a été un appui important dans l'animation des réunions d'entente comme dans la réflexion sur l'évaluation. A ce sujet, les examinateurs soulignent tout de même dans leurs comptes-rendus que si l'évaluation par blocs de compétences, telle qu'elle est explicitée dans la charte, est intéressante, elle n'est pas toujours facile à mettre en œuvre tant certains items se chevauchent. Quelques enseignants, en particulier des correcteurs des séries technologiques, soulignent aussi que la réflexion sur les Items, pertinente en soi, a trop occulté en réunions d'entente la réflexion sur les contenus des devoirs et sur les attentes

raisonnables. Un autre document, qui existe depuis plusieurs années à Créteil et qui est chaque année actualisé (« Vadémécum du modérateur des EAF » rédigé antérieurement par notre collègue Mme Ballanfat, IA-IPR de Lettres avec la collaboration d'enseignants dont M. B. Martial), vient utilement compléter la charte en particulier pour des questions pratiques. De nombreux modérateurs le jugent toujours un « outil précieux ».

Les « réunions d'harmonisation » dans les centres ont permis de réguler les notations de l'écrit. En particulier, dans le respect des consignes données par nous-mêmes en réunions d'entente, les copies notées 05 ou en-dessous ont toutes bénéficié d'une double correction. D'autres copies ont pu également recevoir une seconde lecture. Pour les notes des épreuves orales, comme cela a été suggéré, l'harmonisation s'est faite assez facilement au fil des journées d'interrogation.

Globalement, il semble qu'une vraie prise en compte des compétences des candidats (par exemple les compétences linguistiques) se soit faite cette année, tant à l'écrit qu'à l'oral, sans que bien entendu les connaissances soient minorées.

B- Conditions pratiques des oraux

Les conditions d'accueil dans les centres sont essentielles afin que les épreuves se déroulent au mieux, pour les élèves comme pour les examinateurs. Elles sont le plus souvent bonnes aux dires des examinateurs. On signale toutefois que les conditions pourraient être améliorées dans certains centres sur certains éléments précis (flux des candidats, espaces, gestion du bruit des couloirs, etc.).

Le nombre de candidats à interroger par jour (jusqu'à plus de 15), rapportent les examinateurs, a été cette année beaucoup trop important. Il entraîne fatigue, manque d'attention, nervosité et compromet l'équité dans les évaluations. De manière heureusement exceptionnelle, on a été amené à interroger des candidats de son propre lycée, ce qui ne devrait pas être. Les professeurs regrettent fortement par ailleurs de ne pas toujours être prévenus quand ils ont à recevoir un élève en situation de handicap bénéficiant ou non d'un tiers-temps. Tous ces points seront abordés avec le SIEC. Malgré ces difficultés réelles, **il convient de signaler combien l'immense majorité des examinateurs a été partie prenante pour que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions pour les élèves : nous nous devons de saluer leur sérieux et leur engagement.**

C-Attitude des candidats : une réflexion à mener sur les séries technologiques

Aux oraux, le comportement de la plupart des lycéens est respectueux et sérieux même si, cette année encore, ont pu être signalés quelques cas de candidats à la tenue indécente ou désinvolte.

On s'inquiète toutefois du manque d'engagement de trop nombreux candidats des séries technologiques face à l'épreuve de français. Sans doute la faiblesse du coefficient ne les encourage-t-elle pas à s'investir dans la matière. Pourtant, une réflexion plus poussée sur les causes de ce constat, et partant, sur les modalités de l'enseignement des lettres dans les séries technologiques, mériterait d'être engagée. En effet, les candidats qui « jouent le jeu » de l'examen sont souvent en butte à de grosses difficultés : nombreux sont ceux qui se livrent par exemple à une paraphrase du texte durant l'intégralité du temps imparti à l'exposé.

III- Les sujets d'écrit et les copies des élèves

Les sujets ont été cette année particulièrement appréciés pour toutes les séries où l'on a salué les thèmes proposés, le choix des corpus, l'introduction de la littérature contemporaine.

On signale néanmoins que, pour les séries S/ES concernant les textes de Racine et de L. Gaudé, le paratexte pouvait être plus précis et enrichi en particulier de davantage de notes (par exemple sur le Tigre et l'Euphrate dans le texte de L. Gaudé).

Des constats généraux reviennent cette année : une maîtrise parfois très insuffisante de la langue écrite, le malentendu sur le plan du devoir qui figure explicitement sur certaines copies, des copies présentant des problèmes de lisibilité (graphie difficile, ratures abondantes)

Dans la lignée des précédentes sessions, on se préoccupe aussi d'un investissement souvent démesuré du candidat pour la question de corpus au détriment des travaux d'écriture (le commentaire se fait parfois plus bref que la question de corpus).

IV- les prestations aux oraux

A- Remarques sur les descriptifs

Leur harmonisation demeure un réel problème. Or, l'on s'accorde à dire que leur qualité joue sur la performance et donc sur les résultats des candidats.

Certains « très beaux » descriptifs mettent en difficulté les candidats qui manquent de repères culturels et ne sont pas capables en entretien de tisser des liens entre les textes présentés dans le travail de la classe.

Des examinateurs ont signalé le problème de documents mentionnés dans les descriptifs mais non fournis en photocopie.

Un problème d'ordre plus pédagogique se pose encore trop souvent : de nombreuses séquences ne sont pas problématisées, ce qui rend complexe la tenue d'un entretien avec les candidats.

Les « documents complémentaires » sont parfois cités dans le descriptif sans avoir fait l'objet d'une quelconque exploitation en classe. De plus, ils sont parfois pléthoriques, parfois inexistantes.

Ces disparités posent un problème pour l'équité de l'évaluation .

B- Les exposés

Les oraux sont souvent jugés décevants malgré la bienveillance des examinateurs : trop nombreux sont les candidats n'ayant visiblement fourni aucun effort de révision, voire découvrant certains textes du descriptif. D'autres, plus sérieux, peinent toutefois à éviter le discours appris par cœur, et à témoigner de compétences de lecture personnelle à partir de la question qui posée : celle-ci n'est souvent que très partiellement prise en compte voire pas du tout.

L'aptitude au dialogue dans une situation codée semble une compétence encore trop peu travaillée dans les classes.

Par ailleurs, de nombreux examinateurs relèvent cette année encore la tendance de certains candidats à faire des relevés sans aller au sens du texte, sans tisser le lien avec la question posée.

C- Les entretiens

On l'a évoqué, trop rares sont les candidats qui se sont appropriés les documents complémentaires et les lectures cursives. Plusieurs découvrent d'ailleurs le jour de l'oral qu'ils peuvent disposer de leur descriptif et en faire usage.

Les examinateurs essaient souvent en entretien de sonder les vraies compétences et connaissances, surtout quand la première partie a consisté en une récitation de cours. En ce sens, la « charte » des correcteurs, déjà citée, peut être un appui précieux pour l'ensemble des enseignants, tant pour les examinateurs que pour les professeurs dans leurs pratiques de classe pour préparer les élèves à l'EAF.

V- Axes de réflexion à l'issue de la session 2015 de l'EAF

- 1) Le constat, établi l'an dernier, de la nécessité de revivifier la pratique de la lecture analytique demeure valide. Pour éviter les écueils du technicisme et de la récitation de plans de cours, mais développer au contraire des compétences de lecteur autonome, cette composante essentielle du cours de Lettres – à savoir la construction orale, collective et progressive du sens des textes – doit être au cœur de la réflexion des enseignants guidés en cela par les corps d'inspection.
- 2) Nous ajouterons l'importance de renforcer les pratiques de l'écriture d'invention au lycée dès la classe de Seconde. Trop souvent associé à la rédaction de collège, cet exercice s'avère insuffisamment préparé dans les faits, ce qui explique le caractère décevant de nombre de copies à l'EAF. Les compétences à mobiliser pour cet exercice apparaissent mal identifiées : pourtant, au-delà de la préparation de l'épreuve, elles sont essentielles à la fois au développement de la maîtrise de la langue, y compris de l'écrit, comme compétence sociale, et à la transmission du goût pour la littérature.
- 3) Dans la même perspective, les compétences nécessaires à la réussite des élèves à l'épreuve orale restent dans l'ensemble travaillées de façon peut-être trop marginale dans les classes. Un oral blanc ne saurait être le seul moyen de développer l'aptitude au dialogue des élèves, la capacité à passer d'un oral monogéré à un oral polygéré, et l'appropriation des codes linguistiques et sociaux inhérents à ce type d'exercices. On peut renvoyer là d'une part aux apports évoqués plus haut d'une pratique revivifiée de la lecture analytique ; d'autre part, au référentiel de compétences exposé dans la « Charte des correcteurs et des examinateurs pour l'évaluation de l'EAF ».
- 4) Enfin, différents comptes rendus d'examinateurs et modérateurs ont mis au jour la nécessité de travailler à l'élaboration d'un document cadre pour la conception et l'exploitation du descriptif des textes étudiés et activités conduites en classe dans l'année de Première. En effet, la disparité observée dans les présentations et les contenus nuit à l'équité de l'évaluation. De plus, les élèves sont manifestement peu

associés à la conception de ce descriptif, qu'ils n'utilisent que comme liste des « textes à réviser » - ce qui n'est pas sans entretenir la tendance à réciter des plans de cours. Outil essentiel de dialogue entre l'examineur et le candidat, le descriptif devrait pourtant trouver en classe sa place d'outil d'enseignement et devenir ainsi véritablement le fruit du dialogue entre l'enseignant et ses élèves au fil de l'année.

Pour une meilleure harmonisation des descriptifs, nous venons de rédiger, en ce premier trimestre de l'année 2015-2016, un document cadre sur la conception du descriptif : <http://lettres.ac-creteil.fr/spip.php?article1972> ou <http://lettres.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique106>

Au terme de ce compte rendu, nous tenons à nouveau à adresser tous nos sincères remerciements à l'ensemble des professeurs qui, avec leur sérieux et leur professionnalisme, ont permis que se déroulent au mieux les épreuves anticipées de français de la session 2015.

Eric DOZIER, Guillaume DUEZ, Mélanie PIRCAR, Sophie SAVAGE, Jean-Philippe TABOULOT
pour le collège des IA-IPR de Lettres de Créteil.
novembre 2015